

# Calcul des intérêts des comptes courants (ICC) pour les comptes de groupes

## Introduction

Le calcul des ICC s'appuie sur le solde progressif créditeur des écritures comptables de l'exercice qui ont mouvementés les **comptes de groupes de racine 451**.

Selon la configuration de votre dossier, vous pouvez :

- Soit rendre collectif le compte de groupes 451xx et auxiliariser les associés en créant autant de comptes tiers divers qu'il y a d'associés (paramétrage recommandé par Cegid Loop).
- Soit créer autant de comptes de groupes 451xx qu'il y a d'associés.

Le capital social de l'entreprise doit être entièrement libéré. Il ne peut y avoir de comptes 1011 et 1012 non-soldés sur l'exercice pour permettre le calcul.

Une table des taux d'intérêts légaux trimestriels qui s'appuie sur le référentiel banque de France est automatiquement alimentée par Cegid Loop (non paramétrable par l'utilisateur) pour le calcul des intérêts déductibles.

Les valeurs trimestrielles de ces taux effectifs moyens sont établies par la Direction Générale du Trésor et servent à calculer le taux moyen légal annuel.



Les données issues du module ICC alimentent automatiquement la liasse fiscale (formulaires 2058B, 2033B et 2561).

## Les prérequis du paramétrage

### Activer la gestion des ICC

**Configuration > Outils révision**

Configuration > Outils révision

ICC

Méthode de calcul des jours: 30/360

ICC sur comptabilité auxiliaire:

Journal des écritures des ICC: OD

Autres produits financiers: 76800000

Intérêts de compte courant: 66150000

Ok Annuler

- **Méthode de calcul des jours** : fait référence au type de calcul du nombre de jours des intérêts. Dans le menu déroulant, sélectionnez l'un des choix suivants :

- **30/360** : Année de 12 mois de 30 jours,
- **Réel** : Au nombre de jours réels.

- **ICC sur comptabilité auxiliaire** : Si vous utilisez un **compte de groupes 451xxx de type collectif**, vous devez cocher cette case, ainsi les écritures d'ICC seront gérées sur les comptes tiers de type divers qui sont associés au compte collectif général 451xxx.

Si, en revanche, vous utilisez des **comptes 451xxx non-collectifs**, vous ne devez pas cocher cette case.

Ainsi les comptes généraux de racine 451 serviront de référence. Pour bénéficier de tous les automatismes, il est recommandé d'auxiliariser les comptes de groupes (451xxx).

- **Journal des écritures des ICC** : renseigner le journal des opérations diverses, utilisé pour la génération des écritures comptables.

- **Autres produits financiers** : Le compte produit 768 est utilisé pour la génération des écritures comptables d'ICC.

- **Intérêts de compte courant** : Le compte de charge 6615 est utilisé pour la génération des écritures comptables d'ICC.

## Création des associés du dossier

### Dossier > Associés

Les associés doivent être préalablement renseignés sur le dossier.

Si vous gérez les auxiliaires sur le compte de groupe 451, ils doivent être rattachés au compte de tiers divers correspondant.

Dossier > Associés					
	Prénom	Nom	Raison Soci...	Nombre...	Pourcen...
1	Harry	Cover		500	50.00
2	John	Doe		500	50.00

## Paramétrage des comptes associés de type « Tiers Divers » ou « Généraux »

### Cas 1 : Les "Tiers Divers"

1. Menu **Configuration > Outil révision**. Case ICC sur comptabilité auxiliaire est cochée.
2. Menu **Dossier > Associés**. Création des fiches des associés de type "groupes".
3. Menu **Comptabilité > Plan de comptes > Tiers Divers**. Création d'autant de tiers divers qu'il existe d'associés.

Comptabilité > Plan de comptes > Tiers Divers					
	Code	Nature	Prénom	Nom	Associé
1	ASSOC1	Personne Physique	Harry	Cover	Cover Harry
2	ASSOC2	Personne Physique	John	Doe	Doe John

**Tiers Divers**

Général | Adresse | RIB | Affectation par défaut | Contacts | Factura

Raison Sociale:

Nom usuel:

Lettrable:

Contre-Partie:

SIRET:

Téléphone:

Fax:

Email:

Site Web:

Actif:

Associé:

Ok Annuler

### Cas 2 : Les "Généraux"

1. Menu **Configuration > Outil révision**. Case ICC sur comptabilité auxiliaire n'est pas cochée.

2. Menu **Comptabilité > Plan de comptes > Généraux**. Création d'autant de comptes généraux non-collectifs qu'il existe d'associés de type "groupes".



	Numéro	Libellé	Type
1	45511000	Harry COVER	Divers
2	45512000	John DOE	Divers

## Configurer les taux de rémunération des comptes de groupes

### Menu **Révision > ICC > Taux d'intérêts**

S'il existe une convention de rémunération des comptes de groupes, pour laquelle un taux et une durée ont été signés entre l'entreprise et chacun des associés de type "groupes", vous pouvez alors définir le paramétrage conventionnel pour chacun des comptes de groupes sur cet écran.

S'il n'existe pas de convention particulière, le taux légal sera appliqué pour chacun des comptes de groupes. Il n'est donc pas utile d'alimenter la grille des taux.

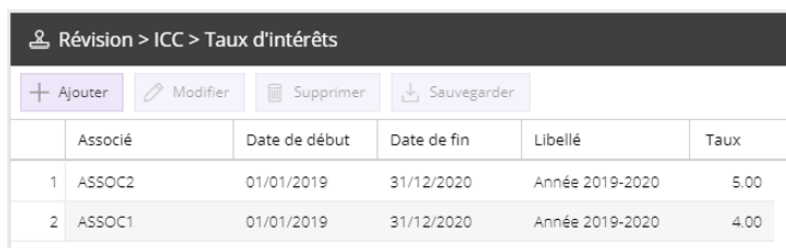
Le taux légal sera appliqué automatiquement pour le calcul des ICC pour chacun des comptes de groupes.



Les taux légaux sont automatiquement alimentés par Cegid Loop et non-modifiables.

En fonction du paramétrage défini dans la configuration du dossier, dans la colonne **Associé**, vous verrez :

- soit le code tiers divers,
- soit le compte général de groupe.



	Associé	Date de début	Date de fin	Libellé	Taux
1	ASSOC2	01/01/2019	31/12/2020	Année 2019-2020	5.00
2	ASSOC1	01/01/2019	31/12/2020	Année 2019-2020	4.00

## Générer les écritures ICC

### Menu **Révision > ICC > Calcul des ICC**

Le tableau est prérempli avec les intérêts calculés, en fonction des soldes progressifs créditeurs de la balance.



Ce sont les comptes de groupes **451** (collectifs et non-collectifs) qui sont repris pour alimenter ce calcul.

* Révision > ICC > Calcul des ICC											
Supprimer Valider la génération Voir les taux Réinitialiser											
Compte	Associé	Libellé écriture	Int. retenus N-1	Taux associé	Int. calculés	Int. retenus	Int. à verser ?	Taux légal	Int. Déd.	Int. à réintégrer	
1	45510000	ASSOC1	ICC 2019 - Harry COVER	0.00	1.32	132.25	132.25	Oui	1.32	132.24	0.01
2	45510000	ASSOC2	ICC 2019 - John DOE	0.00	1.32	132.25	132.25	Oui	1.32	132.24	0.01

### Détail des colonnes de la liste

- **Int. retenus N-1** : présente le montant comptabilisé sur N-1 à titre d'information.
- **Taux associé** : affiche le taux d'intérêt conventionné du compte de groupes, paramétré dans le menu Taux d'intérêts. Si le compte de groupes n'a pas de taux conventionné, alors le taux légal de l'année sera affiché.
- **Int. calculés** : affiche le résultat du calcul du solde progressif créditeur de la balance, multiplié par le taux du compte de groupes.
- **Int. Retenus.** : cette valeur reprend par défaut la valeur de la colonne Int. calculés. Cette valeur peut être forcée et sera celle qui prévaut pour générer l'écriture comptable.
- **Int. à verser ?** : le paramétrage affiche **Non**. Cela signifie que les écritures comptables des ICC seront générées dans les comptes 451.

En effet, les personnes morales étant soumises à l'IS, il n'y a aucun besoin de passer par un compte d'intérêts courus. C'est pourquoi, sur ces lignes, la colonne "Intérêts à verser" restera systématiquement à "non".

- **Taux légal** : Le taux légal annuel est alimenté automatiquement par Cegid Loop. En cas d'erreur, il peut être modifié. Il sert à calculer le montant des intérêts déductibles.
- **Int. Déd** : correspond au montant figurant dans la colonne « Int. retenus » \* par le taux légal.
- **Int à réintégrer** : correspond à la soustraction du montant figurant dans la colonne « Int. retenus » - « Int. Déd ».

### Actions possibles



- **Supprimer** : efface une ligne sélectionnée dans la liste.
- **Valider la génération** : permet de générer les écritures en comptabilité.
- **Voir les taux** : permet de consulter les **Taux d'intérêts** spécifiques par compte de groupes dans le cadre d'une convention de rémunération avec l'entreprise et, le cas échéant, de les modifier.
- **Réinitialiser** : permet d'effacer toutes les écritures ICC existantes sur la période courante. Les écritures comptables sont alors supprimées et pourront être de nouveau comptabilisées si nécessaire.

# Les éditions

## Justificatif de calcul

### Révision > ICC > Justificatif des calculs

Cet état présente chaque mouvement créditeur pris en compte pour le calcul des ICC par compte de groupes avec le montant des ICC comptabilisés et le montant des intérêts déductibles fiscalement sur la période de bilan.

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Date	Nb. jours	Solde	Int. réels.	Int. deduct.
<b>Société A</b>				
15/06/2020	196	5 000,00	68,06	31,92
<b>Total Société A</b>			<b>68,06</b>	<b>31,92</b>
<b>Société B</b>				
20/06/2020	191	3 000,00	36,61	18,66
<b>Total Société B</b>			<b>36,61</b>	<b>18,66</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>104,67</b>	<b>50,58</b>

## État récapitulatif

### Révision > ICC > Justificatif des calculs

L'État récapitulatif présente la synthèse au global et par compte de groupes du montant des intérêts comptabilisés, déductibles fiscalement et à réintégrer sur la période de bilan.

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020 (Bilan)

Associé	Int. retenus N-1	Int. retenus	Int. deduct.	Int. à réintégrer
<b>Intérêts affectés au principal</b>				
Société B		36,61	18,66	17,95
Société A		68,06	31,92	36,14
<b>Total Intérêts affectés au principal</b>		<b>104,67</b>	<b>50,58</b>	<b>54,09</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>104,67</b>	<b>50,58</b>	<b>54,09</b>